

## À propos de la matière des vases sacrés

Jean-Luc LIÉNARD

La *PGMR* (n°328) dit que les vases sacrés (calice et objets destinés à recevoir les hosties, comme la patène, le ciboire, la custode, l'ostensoir, et autres du même genre) seront en métal noble. Elle donne d'ailleurs un critère : sont nobles l'or ou le métal doré.

Cependant, la *PGMR* (n° 239) rappelle que, selon les cultures, d'autres matières sont considérées comme nobles si bien que les Conférences épiscopales, après confirmation des actes par le Siège Apostolique, peuvent préconiser ces matières comme le bois dur (exemple : l'ébène, en Afrique) évitant une trop grande fragilité ou une altération facile.

Un objet peut être composé de plusieurs matières solides et dignes : la coupe

d'un calice en métal doré, le pied peut être en bois, par exemple.

Rappelons que la dignité de l'objet vient d'abord de sa destination unique (recueillir les saintes espèces) et de manière stable.

C'est pourquoi, un vase sacré pourra être béni selon les rites décrits dans le *Livre des bénédictions* (à partir du n°1068) ou le *Cérémonial des évêques* (n° 984 à 994).